

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 juillet 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Morgane Côme, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, , Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Pierre Guillon, Sylvana Macis, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, , Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Gérard Jambou a donné pouvoir à Michaël Quernez
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
Yves Schryve a donné pouvoir à Michel Forget
Arnaud LE PENNEC a donné pouvoir à Danièle Brochu
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Christophe Couic, absent à partir de 20h, a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron
Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Serge Nilly a donné pouvoir à Bruno Goenvic

Absent : David Le Doussal

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

4. REGULARISATION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LES PARCELLES AC n° 55 et 202, AZ n°98 et 152

Exposé :

L'Office Notarial de Rennes - Maîtres PERRAULT, PIRIOUX, MEVEL, L'OLLIVIER et GUINET a été sollicité par la société ENEDIS pour établir trois actes notariés sur la mise en place de 3 installations de lignes électriques, sur 4 parcelles appartenant au domaine privé de la commune cadastrées section AC n° 55 et 202, section AZ n° 98 et 152.

En août 2020, la Ville de Quimperlé et la société ENEDIS ont signé des conventions de servitudes permettant de desservir électriquement le groupe scolaire de Kerbertrand et la salle omnisports de Kerneuzec.

Aujourd'hui, les conventions arrivent à échéance. Aussi, il apparaît nécessaire de régulariser administrativement et juridiquement la situation en signant les actes notariés nécessaires.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner un accord sur la régularisation administrative et juridique de la situation,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes notariés et toutes pièces afférentes.

Avis favorable de la commission conjointe « Politique de la Ville et de l'Environnement » et « Réseaux, Travaux, Voirie, Eau et Lutte contre les inondations » du 29 juin 2021

Décision :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ